

Bruxelles, le 31 juillet 2019
(OR. en)

11558/19

Dossier interinstitutionnel:
2019/0076(NLE)

PECHE 351

NOTE

Objet:	Information relative à la date de signature de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République de Gambie et du protocole de mise en œuvre dudit accord de partenariat
--------	---

L'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République de Gambie et le protocole de mise en œuvre dudit accord ont été signés le 31 juillet 2019.

Dès lors, l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable et le protocole de mise en œuvre dudit accord s'appliquent à titre provisoire à compter du 31 juillet 2019, date de leur signature, conformément à l'article 14 de l'accord et à l'article 13 du protocole de mise en œuvre.
